

Date de convocation : 27 janvier 2012
Date d'affichage : 6 février 2012

Nombre de membres :
en exercice : 34
présents : 30
votants : 31

**L'an deux mille douze,
le 2 février à dix-huit heures trente**

le Conseil de Poher communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Carhaix en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC

Étaient présents Christian TROADEC, Daniel COTTEN, Roger LOSTANLEN, Olivier FAUCHEUX, Marie-Antoinette QUILLEROU, Bernadette LARROQUE, Jean-Yves LE PENNEC, Jo BERNARD, Rémy L'HOPITAL, Hélène GUILLEMOT, Hélène JAFFRE, Henri SEZNEC, Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Claude KERANGUYADER, Philippe NEDELLEC, Armand CORNEC, Marie-Hélène LE BIHAN, José LE CAROFF, Sylvie LE MAT, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Samuel FEAT, Xavier BERTHOU, Joël PINSEC, Jean-Claude LE GUELAFF, Marie-Hélène SALIOU, Jean GRANNEC, Viviane MOISAN, Christian LE ROUX

Secrétaire de séance : Sylvie LE MAT

Absents : Pierrot BELLEGUIC, Michelle BOULC'H, Erwan LE BIHAN

Procurations : Eric LE LOUARN à Jean-Claude LE GUELAFF

Projet d'extension de l'Espace Aqualudique Plijadour-validation du projet et du plan de financement

L'Espace aqualudique du Poher, ouvert depuis novembre 2002, connaît aujourd'hui une fréquentation importante et constante. 120000 entrées en moyenne sont enregistrées chaque année dont 91000 entrées en public et 29000 entrées en scolaires et associations sportives. La zone de chalandise de l'établissement s'étend au-delà du territoire de Poher communauté sur un rayon de 35 à 40 km.

L'extension de la piscine s'inscrit dans une démarche de développement de l'équipement et d'évolution des services proposés aux usagers.

Le bureau d'étude CAP URBAIN a été choisi pour élaborer plusieurs scénarii d'extension de l'équipement.

Le projet a pour objectif de répondre à trois priorités :

- Augmenter l'attractivité touristique de l'équipement pendant la période estivale en offrant à la population un nouvel espace de loisirs et de détente composé d'un pentagliss, d'un espace aquatique extérieur et d'un terrain de verdure aménagé.
- Offrir de nouveaux services aux usagers avec la création d'un espace hammam et sauna proche du jacuzzi.
- Améliorer la fonctionnalité de l'établissement en agrandissant la zone des vestiaires collectifs afin de permettre un meilleur accueil des scolaires, et en créant des locaux administratifs pour le personnel.

Différents projets ont été étudiés par le bureau communautaire en prenant en considération les coûts d'investissement et de fonctionnement pouvant être générés par l'augmentation de l'activité.

Le scénario retenu comprend:

- La création de locaux pour le personnel sur la mezzanine (bureau, salle de réunion.)
- La création de deux vestiaires collectifs.
- La création d'un espace hammam et sauna dans le prolongement du jacuzzi.
- La création d'un espace aqualudique extérieur comprenant :
 - Un bassin de loisirs (100m2)
 - Un pentagliss 4 pistes.
 - Des plages extérieures de 350 m2.

Le coût de l'opération est estimé à **1359 416 € HT**

L'opération pourrait être financée comme suit :

Plan de Financement prévisionnel

DEPENSES	HT	RECETTES	HT	
Bassin extérieur	290 000,00 €	Conseil Général 29	203 912,40 €	15%
Locaux du personnel	53 550,00 €			
Vestiaires collectifs (2)	153 000,00 €	DETR	400 000,00 €	Plafonné
Hamam sauna	165 000,00 €	Conseil Régional (politiques sectorielles)	A déterminer	
Pentagliss	145 000,00 €	Contrat de Pays 2012/2015	A déterminer	
Plages extérieures	157 500,00 €			
Talus végétalisés	12 000,00 €	Total des aides	603 912,40 €	44%
Locaux techniques	90 000,00 €			
Coût travaux HT	1 066 050,00 €	FCTVA	251 715.88 €	
Honoraires M O et autres prestations	293 366,00 €			
Coût d'opération HT	1 359 416,00 €	Autofinancement	770 233.25 €	47.37%
TOTAL TTC	1 625 861,54 €	TOTAL	1 625 861,54 €	

Il est donc proposé au Conseil de :

- valider le programme d'extension de l'espace aqualudique Plijadour.
- valider le plan de financement ci-dessus.
- autoriser le Président à solliciter les aides auprès de l'Etat, la Région, le Conseil Général du Finistère et tous autres organismes pouvant apporter une aide financière à ce projet.
- autoriser le Président à lancer toutes les études nécessaires à la réalisation de cette opération.

UNANIMITE POUR

Extension de la piscine Plijadour - Autorisation de programme – crédits de paiement

Dans le cadre du projet d'extension de la piscine,

Il est proposé au conseil d'approuver la réalisation de cette opération en autorisation de programme – crédits de paiement (APCP) tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Libellé Autorisation de programme	Montant AP en TTC	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013
Extension de la piscine	1 625 900 €	200 000 €	1 425 900€

UNANIMITE POUR

Projet de conservation et de valorisation du site archéologique Le Manac'h-validation du projet et du plan de financement

Le site archéologique Le Manac'h d'une superficie de 2 000 m² a fait l'objet de fouilles programmées de 2000 à 2006. Ces fouilles ont révélé un quartier de la ville antique, témoin de l'organisation urbaine et de la vie d'une capitale de cité à l'époque gallo-romaine. Le caractère remarquable du site est ainsi avéré par le service régional archéologique de la DRAC et le service patrimoine du Conseil général du Finistère.

C'est ainsi qu'en 2006, le Conseil général a porté la maîtrise d'ouvrage d'une étude de faisabilité de valorisation du site. Les propositions jugées alors assez peu réalistes et trop onéreuses ont été réétudiées. D'un projet à l'origine de 2 600 000 € TTC, il est aujourd'hui proposé une valorisation d'un montant maximal de 1 350 000 € TTC et phasable si nécessaire.

Le projet comprendrait :

- un parcours d'interprétation paysager

- une restauration des vestiges jugés les plus pertinents
- un centre d'interprétation (bâtiment) permettant l'accueil de scolaires et l'organisation d'expositions temporaires à la place de l'actuelle maison en bord de rue
- Le site serait proposé comme un jardin accessible gratuitement à la population locale et au public individuel
- La médiation culturelle avec les visites guidées de groupes et des scolaires payantes seraient réalisées par l'association des Mémoires du Kreiz-Breizh.

La maîtrise d'ouvrage serait assurée par Poher communauté avec une cession gratuite du terrain par le Conseil général.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Coût d'opération HT	1 125 000	Conseil Général du Finistère (35%)	393 750
TVA	220 500	DRAC (20%)	225 000
		Conseil régional (20%)	225 000
		Poher communauté	293 439
		FCTVA	208 311
TOTAL	1 345 500	TOTAL	1 345 500

D'autres financements seront également recherchés auprès du Pays du Centre-Ouest-Bretagne au titre du prochain contrat de pays et des Conseils généraux des Côtes-d'Armor et du Morbihan dont des sites archéologiques pourraient être ainsi mis en réseau avec le site de Carhaix. A souligner également que ce site ainsi valorisé constituerait le point de départ d'un parcours dans la ville actuellement en élaboration.

Le calendrier prévisionnel proposé est le suivant :

- Etude de programmation réalisée pour septembre 2012
- Etudes de maîtrise d'œuvre d'octobre 2012 à juin 2013
- Démarrage des travaux en septembre 2013
- Ouverture du site en juin 2014

Il est donc proposé au conseil communautaire de :

- **valider le projet, le plan de financement et le calendrier prévisionnel proposés tels que présentés ci-dessus**
- **autoriser le Président à solliciter des subventions auprès des financeurs susmentionnés.**

UNANIMITE POUR

Autorisation de programme du commerce de Cléden-Poher-Actualisation

Certains travaux n'ont pas été réalisés et payés sur l'exercice 2011, c'est pourquoi il est proposé au Conseil d'actualiser comme suit l'AP/CP du commerce/logement de Cléden-Poher :

BUDGET 2012

AUTORISATION DE PROGRAMME-CREDITS DE PAIEMENT

COMMERCE/LOGEMENT DE CLEDEN-POHER

Révision n°8

DEPENSES

Ligne budgétaire	Montants
2115 Acquisition	213 011,00
2313 Travaux, études, divers	606 333,48
TOTAL	819 344,48

Libellé AP	Montant AP initiale en HT	Montant AP révisée n°2	Montant AP révisée n°4-5-6	Montant AP révisée n°7	CP 2009 HT	CP 2010 HT	CP 2011	CP 2012
Construction des Commerces/Logements de Cléden-Poher	550 000,00	792 230,07	810 000,00	819 344,48	46 630,07	620 773,29	104 095,52	47 845,60
BHTVA Boucherie et boulangerie HT		609 130,07	622 000,00	628 000,00	46 630,07	465 983,85	85 635,52	37 845,60
Bppal Logements et espace communal HT		183 100,00	203 100,00	191 344,48		154789,44 € HT soit 170722,17 € TTC	18 460 € HT soit 22 078,19€ TTC	10 000,00€ HT soit 11 960 € TTC

UNANIMITE POUR

Subvention et participations 2012

Budget principal

Le conseil est invité à se prononcer sur les concours divers, subventions, participations et adhésions programmés pour l'année 2012.

6281 – concours divers – cotisations

Divers		Année 2011	Année 2012
	ALECOB	3 392.64 €	3 392,64 €
	AMF – Association des Maires de France	805 €	808.60 €
	ADCF- Association Des Maires de France	710.62 €	1 497.40 €
	MISSION LOCALE	13 777 €	En attente
	Pays Centre Ouest Bretagne	23 889,84 €	En attente
	ADIL- Association D'Information sur le Logement	2 950 €	En attente
	MEGALIS – adhésion	1100 €	1100 €
	MEGALIS – abonnement plateforme et tiers télétransmission	908.96 €	820 €
	MEGALIS – acquisition données orthophotographique	239.20€	300 €
	Office de la Langue Bretonne	1500 €	1 500 €
	Institut de Locarn	1 500 €	752 €

<u>Tourisme</u>		Année 2011	Année 2012
	Pays Touristique du Centre Finistère	29 568 €	30 328 €
	TOTAL	29 568 €	30 328 €

657362 – subvention au CIAS

	Année 2011	Année 2012
- Foyer logement de la Salette / fonctionnement	38 668 €	44 000 €
- AILE / fonctionnement FJT	40 856.60 €	52 000 €
- CIAS / charges liées à l'hébergement d'urgence	727 €	400 €
- Degemer Mat / animation du foyer logement	650 €	650 €
- CIAS Remboursement des salaires du personnel communautaire mis à disposition – <i>cette subvention sera remboursée par le CIAS</i>	10 156.06 €	10 700 €
TOTAL	91 317.60 €	107 750 €

TOTAL 2012 : 107 750 €

657 – subventions de fonctionnement et participations diverses

<u>Divers</u>		<u>Année 2011</u>	<u>Année 2012</u>
	Comité de développement / bourses JA et comice agricole	8 600€ (6100 € pour 4 bourses JA +2500 € pour le comice agricole)	En attente
	Skol Louarnig / programme Flora Armorica	905 €	Programme achevé
	PACT ARIM / montage dossiers 2010	2 417.52€	En attente
	Association des Artisans du Bâtiment de Carhaix et des alentours		5 000 €
	Bourses pour l'échange avec Woodstock		3 000€

<u>Enfance/jeunesse</u>		<u>Année 2011</u>	<u>Année 2012</u>
	<u>Secteur enfance</u>		
	GALIPETTE - fonctionnement de la crèche	153 050 €	153 050 €
	ULAMIR puis CLAJ – fonctionnement ALSH	144 549.99 €	
	CLAJ : fonctionnement ALSH		117 190 €
	CLAJ : subvention versée pour les remboursements des frais de reprise de l'ALSH		16 100 €
	CLAJ : subvention versée pour permettre au CLAJ de payer la		

	prestation de ménage et de service réalisée par le personnel de la Ville de Carhaix à la Maison de l'Enfance. Cette dépense était auparavant prise en charge directement par Poher communauté.		25 500 €
	Production Préparons Demain	1275 €	0
	<u>Total secteur enfance</u>	298 874.99 €	311 840 €
Secteur jeunesse			
	CLAJ - fonctionnement	126 835 €	117 835 €
	<i>CLAJ (remboursement des salaires du personnel communautaire – cette subvention est remboursée par le CLAJ)</i>	72 600 €	78 700 €
	Poher communauté prend directement en charge le salaire de l'enseignant de guitare du CLAJ (auparavant, le CLAJ salariait directement un professeur)		- 6 030€
	<u>Total secteur jeunesse</u>	199 435 €	190 505 €
	TOTAL	498 309.99 €	502 342 €
		<u>Année 2011</u>	<u>Année 2012</u>
<i>Tourisme</i>	Office du Tourisme de Carhaix et d'Huelgoat du Poher aux Monts d'Arrée		21 000 €
	Office du Tourisme / fonctionnement	6 850 €	10 300 €
	<i>Office (remboursement des salaires du personnel communautaire mis à disposition – cette subvention est remboursée par l'office du tourisme)</i>	72 530 €	74 890 €
	Total Office du Tourisme	79 380 €	106 190 €

UNANIMITE POUR

Dotation de Solidarité Communautaire-Attributions 2012

Jusqu'à 2011, la règle concernant l'attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire était la suivante : l'enveloppe affectée à la dotation de solidarité était abondée de 25% du produit issu de la croissance annuelle des bases de taxe professionnelle (TP) après déduction de l'enveloppe annuelle budgétisée pour les fonds de concours attribués aux communes pour la réalisation d'équipements communaux.

Or, suite à la réforme de la taxe professionnelle, les bases TP n'existent plus.

Par ailleurs, l'article 125 de la loi de finances pour 2012 prévoit la mise en place du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et communales (FPIC). L'impact pour Poher communauté et pour ses communes membres n'est pas encore connu à ce jour.

Enfin, un projet de territoire démarre en 2012 et permettra de déterminer les niveaux d'intervention les plus efficaces pour chaque collectivité. Le pacte financier entre les communes et la communauté de communes découlera donc des choix effectués lors de l'élaboration du projet de territoire.

Dans ce contexte, il est donc proposé pour 2012 de reconduire les montants 2011 de dotation de solidarité communautaire :

	DSC 2006	DSC 2007	DSC 2008	DSC 2009	DSC 2010	DSC 2011	DSC 2012
Carhaix	147 267	147 267	162 097	179 463	175 947	175 947	175 947
Poullaouen	107 123	107 123	110 473	114 397	113 603	113 603	113 603
Le Moustoir	24 814	24 814	26 601	28 694	28 271	28 271	28 271
Motreff	16 612	16 612	18 620	20 971	20 495	20 495	20 495
Kergloff	31 944	31 944	34 295	37 047	36 490	36 490	36 490
Saint-Hernin	31 182	31 182	33 426	36 054	35 522	35 522	35 522
Cléden-Poher	19 858	19 858	22 685	25 996	25 326	25 326	25 326
Plounévezel	22 220	22 220	24 983	28 220	27 565	27 565	27 565
TOTAL	401 020	401 020	433 180	470 842	463 219	463 219	463 219

UNANIMITE POUR

Vote des taux 2012

Il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'année 2012.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil de fixer les taux suivants :

- 9.97% pour le taux de la taxe d'habitation
- 2.16% pour le taux de la taxe sur le foncier non bâti
- 24.13% pour le taux de cotisation foncière des entreprises.

UNANIMITE POUR

Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Plusieurs actions mises en place en 2010 et 2011 permettent de réduire pour la deuxième année consécutive le taux de la TEOM :

- la mise en place de la redevance spéciale pour les gros producteurs de déchets qui permet de répartir plus équitablement le coût de collecte et de traitement
- le changement de barème avec Eco-Emballages en 2011 qui a permis d'avoir des prix de reprise de matériaux plus intéressants
- un suivi plus rigoureux des exonérations de TEOM
- la réorganisation des tournées de collecte sur la Ville de Carhaix

Conformément à l'article 107 de la loi de finances initiale pour 2004, codifié aux articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code Général des impôts qui prévoit que la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères découle du vote d'un taux, il est proposé au conseil :

- **De baisser le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 3.36%, fixant ainsi le taux 2012 à 11.5 % au lieu de 11.9% en 2011.**

UNANIMITE POUR

Redevance spéciale – fixation du tarif 2012

Il est proposé d'appliquer la même baisse que le taux de TEOM (-3.36%) au tarif de la redevance à laquelle sont soumises les administrations et les entreprises qui produisent plus de 1400 litres de déchets par semaine.

Le tarif de la redevance passerait donc à 266 € au lieu de 275 €.

Dans ce contexte, il est proposé de fixer le tarif de la redevance spéciale qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2012 aux administrations et aux gros producteurs de déchets à 266 € la tonne.

UNANIMITE POUR

Budgets primitifs 2012

Il est demandé au conseil de se prononcer sur les budgets primitifs 2011 (principal, Kervoasdoué Ouest, Kerhervé Est, Kergorvo Nord, ordures ménagères, voirie et spanc) tels que présentés en annexe.

Les Budgets sont proposés au vote par chapitre et par opération d'équipement

Le Budget Principal est **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le Budget de la ZA de Kervoasdoué-Ouest est **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le Budget de la ZA de Kerhervé-Est est **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le Budget de la ZA de Kergorvo-Nord est **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le Budget du service de collecte des Ordures Ménagères est **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le Budget du service Voirie est **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif est **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Durée des amortissements - actualisation

Depuis 2004, il est possible de comptabiliser les participations, subventions ou divers fonds de concours servant à financer des projets d'investissement au compte 2041 pour les personnes publiques ou au compte 2042 pour les personnes privées.

En contrepartie, les sommes inscrites à ce compte doivent faire l'objet d'un amortissement dont les durées sont différentes suivant les bénéficiaires. Par délibération, Poher communauté avait choisi les durées suivantes : 15 ans pour les subventions versées à des personnes de droit public, 5 ans pour les subventions versées à des personnes de droit privé, 1 an pour les subventions de moins de 10 000 €.

Le décret n°2011 – 1951 du 23/12/2011 a modifié la réglementation prévue par l'article 2121-1 du CGCT. Désormais, la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par les collectivités n'est plus fonction de la nature publique ou privée des bénéficiaires mais de la durée de vie des biens financés.

Ces derniers sont répartis dans 3 catégories :

- biens mobiliers, matériel ou études
- biens immobiliers ou installations
- projets d'infrastructure d'intérêt national

Il est proposé de retenir les durées suivantes, dans le respect de la réglementation :

- biens mobiliers, matériel ou études : 5 ans (durée maximale possible)
- biens immobiliers ou installation : 15 ans (durée maximale possible)
- projets d'infrastructure d'intérêt national : 30 ans (durée maximale possible)

Dans ce cadre, il est proposé au conseil d'actualiser les délibérations du 3 juin 2010 relatives aux durées d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les durées d'amortissement sont donc fixées comme suit :

20 - Immobilisations incorporelles	Amortissement linéaire
	Durées d'amortissement
Immobilisations de faible montant et/ou de courte durée : <500 €	1 an
2802 – Frais de révision des documents d'urbanisme	10 ans
28031-Frais d'études	5 ans
204 - Immobilisations incorporelles	Amortissement linéaire
	Durées d'amortissement
28041 – subventions biens mobiliers, matériel ou études	5 ans

28042 – subventions biens immobiliers ou installations	15 ans
28043 – subventions projet d'infrastructure d'intérêt national	30 ans
21 - Immobilisations corporelles	Amortissement linéaire
	Durées d'amortissement
Immobilisations de faible montant et/ou de courte durée : <500 €	1 an
28121-Plantations	20 ans
28157-Matériel et outillage de voirie	9 ans
28158-Autres installations techniques, matériel et outillage	10 ans
28181-Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
28182-Véhicules neufs	9 ans
28182-Véhicules d'occasion	7 ans
28183 - Matériel informatique	4 ans
2805 - logiciels	5 ans
28184 - mobilier	10 ans
28188 – autres immobilisations corporelles	10 ans

Les constructions et les travaux de voirie sont exclus de l'assiette d'amortissement.

Les présentes dispositions seront appliquées pour les immobilisations acquises après le 2 février 2012.

UNANIMITE POUR

Parc d'activités de Kervoasdoué - cession de terrain à MCB

M.C.B. est installé sur le parc d'activités de Kervoasdoué à Carhaix. L'entreprise est spécialisée dans le tournage, fraisage, chaudronnerie, fabrication de pièces mécaniques pour l'industrie... Elle emploie 11 personnes actuellement. Elle occupe un bâtiment de 500m² dont elle souhaite doubler la surface. L'achat de nouvelles machines est également prévu ainsi que des embauches.

Dans ce cadre, elle souhaite se porter acquéreur d'un terrain de 375 m² environ (surface exacte à délimiter par document d'arpentage) appartenant à Poher communauté.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

-de céder à la SCI B.Y.L., une partie des parcelles cadastrées A1322 et A 1334 sise sur le parc d'activités de kervoasdoué pour une surface de 375 m² environ sur la base du plan-joint (surface exacte à délimiter par document d'arpentage à la charge de l'acquéreur) pour un prix de 11.25 €/m², TVA sur marge comprise et équivalente à 1.24€/m² soit un prix de 10.01€/m²/HT. Le prix de cession prévisionnel, sur la base de la surface estimée, s'établit donc à 4218.75€, TVA sur marge comprise et équivalente à 465.90€, soit un prix de 3752.85€HT.

-D'autoriser le Président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente décision.

UNANIMITE POUR

Projet de laverie éco-charrues - versement d'une subvention

L'association éco-charrues envisage la création d'un service de location et lavage de gobelets et de contenants plastiques (caisses plastiques de l'industrie agroalimentaire, paniers de supermarché, vaisselle des traiteurs...)

Les organisateurs de manifestations temporaires, les entreprises agro-alimentaires, les centres commerciaux, les traiteurs ou encore les évènements sportifs sont susceptibles d'utiliser ce nouveau service.

Outre l'impact économique, le projet permettra la réinsertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap et ou de réinsertion. La création de 7 postes Equivalent Temps Plein (ETP) est ainsi envisagée : 5 ETP pour des emplois en réinsertion et 2 ETP pour les fonctions d'encadrement.

Des investissements vont être réalisés à hauteur de 250 000€ dont 120 000€ pour la chaîne de lavage, 70 000€ pour l'achat des gobelets, 25 000€ pour les paniers et caisses, 20 000€ pour des travaux immobiliers, 15 000€ pour l'achat d'un véhicule ...

L'association sollicite une aide de Poher communauté à hauteur de 5 000 € pour financer l'investissement.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver le principe du versement d'une subvention de 5 000€ à l'association des Eco-charrues destinée à financer l'investissement nécessaire à la création d'un service de location et lavage de gobelets et contenants plastiques. La subvention sera versée sur présentation des factures et d'un bilan de l'opération.**
- **D'autoriser le Président à signer actes et pièces se rapportant à la présente décision**

UNANIMITE POUR

Pépinière d'entreprises – tarifs 2012

Il est proposé au conseil d'adopter les nouveaux tarifs pour la pépinière d'entreprises :
L'augmentation proposée s'élève à **environ 1.7%** (inflation prévisionnelle) pour l'ensemble des tarifs.

Pour la location de la salle de réunion :

	salle de réunion seule HT	salle de réunion + hall HT
Par demi-journée (tranche de 4 h)	48 €	97 €
Par soirée de 18h à 22h	48 €	97€
Par journée de 8 h à 18 h ou de 12h à 22 h	97€	132€
Par journée et soirée de 8 h à 22 h	124 €	153.5€

Pour la location des bureaux et ateliers :

(Applicable aux futurs locataires)

	HT
Ateliers	2.07€/m ² /mois la première année et 3.11€/m ² /mois les suivantes
Bureaux étages (18m ²)	124.5€/mois
Bureaux RDC (67m ²)	447.5€/mois
Forfait services communs obligatoires	46.8€/mois

Pour le photocopieur :

Il est proposé de **maintenir les tarifs en vigueur :**

	HT
A4	0.05€/copie
A3	0.1€/copie

Divers :

	HT
Remplacement /non restitution des badges alarmes	51€/badge
Programmation des badges	10€/badge
Remplacement/non restitution des clés	76€/clé
Déclenchement de l'alarme	51€/ déclenchement

UNANIMITE POUR

Création d'un office du tourisme Carhaix/Huelgoat, du Poher aux Monts d'Arrée - Mise en place d'une entente entre Poher Communauté et la Communauté de communes des Monts d'Arrée

Les élus de Poher Communauté, de la Communauté de communes des Monts d'Arrée, les représentants de l'Office de tourisme de Carhaix et du Poher ainsi que ceux d'Huelgoat et des Monts d'Arrée se sont rencontrés à plusieurs reprises. Lors de ces réunions, tous ont exprimé le souhait d'un regroupement des deux offices.

Ces deux offices étant situés sur deux communautés de communes différentes, il est nécessaire que les deux EPCI en question formalisent au préalable leur volonté de coopération.

En vertu des articles L5221-1 et L5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les EPCI peuvent avoir recours à la formule juridique de l'entente qui leur permet de conventionner entre eux dans des domaines relevant de leurs compétences mais dépassant pour chacun leurs aires géographiques respectives.

Le ou les objet(s) de l'entente sont débattus au sein de conférences, où chaque conseil communautaire est représenté par trois membres désignés au scrutin secret. Ces conférences doivent se dérouler au moins deux fois par an. L'entente ne dispose ni de personnalité morale ni de budget spécifique.

L'éventualité de la création ultérieure d'un syndicat mixte pourra également être envisagée si cette formule s'avère plus adéquate pour la création d'un office de tourisme intercommunautaire.

Le conseil communautaire :

- **approuve le principe de création d'une entente entre Poher Communauté et la Communauté de communes des Monts d'Arrée**
- **désigne les trois élus suivants : Daniel Caillarec, Christian Troadec, Hélène Jaffré appelés à siéger au sein de la conférence et qui élaboreront lors de sa première réunion la convention d'entente, qui sera soumise à l'approbation du conseil communautaire de chaque EPCI**

UNANIMITE POUR

Plan Global de Déplacement - Validation des orientations

La question de la mobilité est une problématique ayant un poids croissant pour les collectivités territoriales. Au sein de Poher communauté, du fait de sa morphologie rurale, l'accès à l'emploi, aux services et aux loisirs est souvent lié à la possession d'une ou deux voitures.

Si la majorité des ménages sont motorisés voire bi-motorisés, plus de 17% des ménages au sein de la communauté de communes ne possèdent pas de voiture. De plus, le budget transport au sein des ménages est de plus en plus important, notamment avec l'augmentation des carburants.

Pour répondre à ces enjeux et dans une démarche de développement durable, Poher communauté a décidé de réaliser une étude afin de définir ce que pourraient devenir les transports collectifs à l'échelle de la communauté. Cette étude a débuté au sein de Poher communauté en juin 2011 et se poursuit depuis novembre dernier avec le cabinet d'étude ITEM. Ce dernier accompagne Poher communauté dans la définition des services à mettre en œuvre.

Plusieurs orientations se dessinent pour la suite de l'étude :

Au niveau organisationnel et financier :

- La prise de compétence transport par Poher communauté.

- La mise en place d'un périmètre de transport urbain sur le territoire de Poher communauté. La mise en place d'un tel périmètre impliquerait pour la communauté de communes de devenir l'autorité organisatrice des transports en lieu et place des Conseil généraux du Finistère et des Côtes d'Armor.

Au niveau des services proposés :

- TaxiCom
 - Un élargissement des plages horaires du service TaxiCom.
 - La mise en place d'une tarification incitative pour les usagers utilisant le service à des horaires prédéfinis et permettant ainsi une diminution des coûts du service.
- Services sur Carhaix
 - La refonte du service scolaire de Carhaix et du service hep le bus au sein d'un même service de transport composé de deux lignes.
- Services scolaires primaire en dehors du centre de Carhaix
 - Une gestion du service en partenariat avec les artisans taxis du territoire.
- Services scolaires secondaires en dehors de Carhaix
 - Le maintien de la desserte actuelle.
 - Une évolution de la tarification.

Il est proposé au conseil de Poher communauté de prendre une délibération de principe pour poursuivre l'étude actuellement menée avec les orientations citées précédemment.

UNANIMITE POUR

Télétransmission des actes réglementaires au contrôle de légalité – avenant à la convention avec la Préfecture

Par délibération du 17 décembre 2008 le conseil communautaire a approuvé l'abonnement de Poher communauté à la plate-forme e-mégalis pour permettre la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Une convention portant sur la mise en œuvre de la télétransmission a été établie entre la Préfecture du Finistère et Poher communauté en date du 3 juillet 2009.

Un premier avenant à la convention intègre le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Poher à ce dispositif (avenant en date du 22 janvier 2010).

Un deuxième avenant à la convention (en date du 26 mai 2010) prend en compte un changement du dispositif de télétransmission utilisé par e-mégalis et la modification des coordonnées à la sous-préfecture.

Un troisième avenant à la convention doit maintenant être signé afin de pouvoir utiliser une nouvelle application permettant la télétransmission des actes budgétaires.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant portant sur la télétransmission des documents budgétaires au contrôle de légalité

UNANIMITE POUR

Décisions du bureau prises par délégation du conseil – information

Marchés en procédure adaptée

Objet	Date de décision de bureau	Fournisseur	Montant
Extension /requalification du parc d'activités de Kerhervé : choix du maître d'œuvre	08/12/2012	bureau d'études Courchinoux de Josselin	54 096 €. HT

Logements temporaires - Choix des entreprises de travaux	08/12/2011	<u>Lot n°1</u> : désamiantage –démolition –gros œuvre Carhaisienne de construction	168 764.21 € HT
		<u>Lot n°2</u> : charpente bois MCA	20 000 € HT
		<u>Lot n°3</u> : couverture ardoises- Entreprise Le Louarn	12450 € HT
		<u>Lot n°4</u> : menuiseries extérieures Pas d'offres- relance de la consultation	
		<u>Lot n°5</u> : menuiseries intérieures- Entreprise Falher	40 144,33 €HT
		<u>Lot n°6</u> : cloisonnement–isolation Le Gall Noel	64 700.81 € HT
		<u>Lot n° 7</u> : revêtements de sols – faïence La négociation est toujours en cours	
		<u>Lot n°8</u> : peinture revêtements muraux Mével- Quéméneur	14 954.64 € HT
		<u>Lot n°9</u> : plomberie – chauffage - Pérennes	48 565.48 € HT
		<u>Lot n°10</u> : électricité ventilation - SBEI	40 500 € HT
Rachat des papiers 1.11 issus de la collecte sélective	08/12/2011	UPM Kymmene France	88,17 €/ T Et un prix plancher de 70 €/ T
Choix du fournisseur de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	04/01/2012	Quadria	20 789,60 €
Acquisition de matériel musical pour l'école de musique	19/01/2012	<u>Lot 1</u> : Percussions R. CONAN Carhaix	3784€TTC
		<u>Lot 2</u> : Harpes CAMAC (constructeur)	4055€TTC
		<u>Lot 3</u> : Vent R. CONAN Carhaix	845€TTC
		<u>Lot 4</u> : Matériel divers SEVENEANT (Gourin)	1450.76€TTC
Logements temporaires - Choix des entreprises de travaux	25/01/2012	Lot n°4 : menuiseries extérieures FALHER- Rostrenen	43 071,13 €HT
		Lot n°7 : revêtements de sol – faïence LE BONNIEC- Kergloff	32 118,63 €HT

Note d'information concernant l'utilisation des dépenses imprévues

Le Président informe le conseil qu'un virement de crédits a été effectué sur le budget principal 2011 entre le chapitre 022 et le chapitre 66 à hauteur de 211 €.